Image not found or type unknown

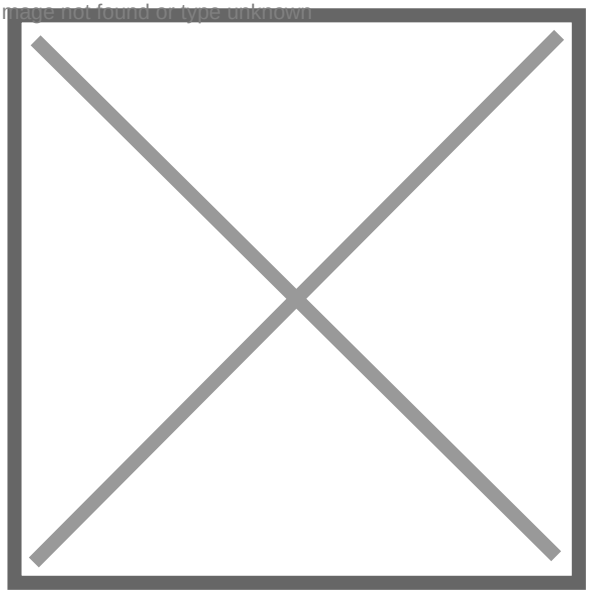

Pension alimentaire pour enfant en intérim

Par **nonopetitrobot**, le **09/09/2016** à **15:29**

bonjour,
Je me demande si mon ex mari doit toujours versé la pension alimentaire pour mon fils agé de 21 ans vu qu'il a trouvé un travail en intérim, contrat qui se renouvelle par semaine donc contrat précaire

le jugement de divorce dit :
la pension alimentaire sera due au delà de la majorité des enfants, pendant la durée de leur études sous reserve de la justification de l'inscription dans un établissement scolaire professionnel ou supérieur avant le premier novembre de chaque année, ou jusqu'à ce qu'ils exercent une activité rénumérée de façon régulière et suffisante.
quelqu'un pourrait il me renseigné merci

Par **Visiteur**, le **09/09/2016** à **19:14**

"Régulière et suffisante".
Tant que son contrat est renouvelé, c'est régulier, donc le père peut arrêter de verser, provisoirement le cas échéant.
Le JAF peut vous aider à savoir si cela est suffisant,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés